



OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES DE VALENCIENNES
METROPOLE
Siège social :

27 avenue des Dentellières - Valenciennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 08 octobre 2021

Date de convocation :
Le 1^{er} octobre 2021

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 07
- de votants : 07

- délégués suppléants : 12
- de présents : 02
- de votants : 02

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
III/018/21

Secrétaire de Séance :
M. Vincent SIMONNET

Nos Réf : VS/IC

OBJET : Convention de
partenariat avec Transvilles.

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.
Le Président,
Didier JOVENIAUX

Le Président :
-Certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte ;
-Informe que la présente
délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif dans un
délai de 2 mois à compter de
sa date de réception en Sous-
Préfecture.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du premier octobre deux mille vingt et un, une nouvelle convocation du Comité de Direction a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT. De ce fait, le Comité de Direction peut délibérer sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt et un, le huit octobre à dix heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire en présentielle et par visio-conférence sous la présidence de Monsieur Didier JOVENIAUX, Président, suite à la convocation qui a été faite le premier octobre 2021.

Étaient présents en qualité de délégués communautaires (06) :
M. Didier JOVENIAUX ; Mme Martine DUTRIEUX ; M. Raymond ZINGRAFF ; Mme Agnès DOLET ; M. Renaud COUSIN ; M. Ali BENYAHIA en visio-conférence ;

Étaient présents en qualité de personnes qualifiées (03) :
M. Marc POSAK ; M. Ludovic SOYEZ ; M. Christophe ROBITAIL ;

Étaient absents, excusés (13) :
M. Alain VINCENT excusé ; Mme Sophie MERIAUX excusée ; Mme Elodie CARON excusée ; M. Grégory LELONG excusé ; Mme Carole MILLET excusée ; Mme Isabelle ASSELIN excusée ; Mme Sandrine GOMBERT excusée ; Mme Anne GOZE excusée ; M. Vincent DOCHEZ excusé ; Mme Corinne COLLET DONNAINT excusée ; Mme Emilie LECLERC ; M. Jean-Philippe GOLD ; M. Laurent SUIN.

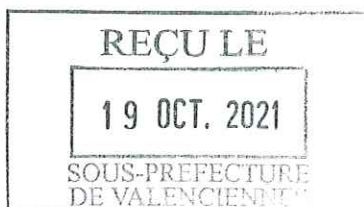
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1^{er} et 4 ;

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;



Vu la délibération II/019/19 du Comité de Direction en date du 02 octobre 2019, laquelle a validé le renouvellement de la convention de partenariat entre Transvilles et l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole ;

Cette convention permet de bénéficier gratuitement de 3 campagnes d'affichage d'une semaine sur le réseau Bus et Tramway du valenciennois ainsi qu'une communication toute l'année sur le site internet et la page Facebook de Transvilles.

En contrepartie, Valenciennes Tourisme et Congrès s'engage à proposer aux abonnés de la carte « ELIT » (Carte d'Abonnement du Réseau Transvilles), le tarif réduit sur les visites commentées de la programmation annuelle. Cette convention est valable un an à compter de sa signature.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 08 Octobre 2021,

- De renouveler pour une année la convention de partenariat entre Transvilles et Valenciennes Tourisme et Congrès ;
- D'autoriser le Directeur Général à signer ladite convention de partenariat.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 09 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

AUTORISE :

- Le renouvellement pour une année de la convention de partenariat entre Transvilles et Valenciennes Tourisme et Congrès,
- Le Directeur Général à signer ladite convention de partenariat.



Fait à Valenciennes,
Le 08 octobre 2021

Le Président,
Didier JOVENIAUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Didier Joveniaux", is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole".